



**2141 - Agence de développement
touristique du Bas-Rhin**

Contrat d'objectifs 2011

Rapport n° CP/2011/378

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule développement touristique

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général le projet de contrat d'objectifs pour 2011 à intervenir entre le Conseil Général et l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin.

Le tourisme est une activité économique de première importance, à fort potentiel, qui représente 5,1 % du P.I.B. alsacien et qui génère 28.000 emplois directs. Il est également un outil au service de la qualification et de l'équilibre des territoires.

Le tourisme est une thématique que le Conseil Général du Bas-Rhin porte en concertation avec le Conseil Régional, le Conseil Général du Haut-Rhin, les partenaires associatifs et les professionnels.

1. Les missions

La collectivité départementale s'appuie sur l'ADT en tant que partenaire de proximité des territoires. Elle lui a confié la mise en œuvre du plan départemental de développement touristique qui porte sur les orientations stratégiques suivantes :

- la mise en œuvre d'un pôle de compétence en matière d'ingénierie et de développement touristique
- la valorisation et le développement de la performance de l'offre de l'hébergement
- le développement des infrastructures touristiques
- le renforcement des activités touristiques
- l'optimisation de la promotion du tourisme
- les coopérations transfrontalières et internationales.

Le plan d'actions 2011 de l'ADT, qui fête cette année ses 60 ans, s'inscrit dans ces perspectives. Il est décliné dans le contrat d'objectifs joint qui s'articule autour des axes prioritaires suivants :

- actions de développement en lien avec les territoires (poursuite de participation à l'élaboration du volet touristique des contrats de territoire, animation des territoires par les référents territoriaux, définition de stratégies, renforcement des démarches thématiques, amélioration de l'offre d'hébergement...)
- actions de promotion et de communication touristique (renouvellement des supports de publicité, prospection, élaboration de produits touristiques, site Internet...)
- actions d'instruction des dispositifs départementaux en faveur du tourisme

Le Département a en effet délégué à l'ADT au 1^{er} janvier 2011 le portage de l'intégralité des missions se rapportant à l'instruction des dispositifs d'intervention en faveur de l'hébergement touristique (hôtellerie familiale, hébergement chez l'habitant, campings) et de la restauration traditionnelle.

Les missions déléguées concernent, outre l'instruction technique déjà assurée par l'ADT, le suivi administratif, financier et comptable des dossiers de demandes de subventions issus des dispositifs précités.

- actions d'accompagnement de la refonte de la stratégie départementale de développement touristique et de la réflexion prospective « Territoires 2030 ».

Plus globalement, les missions de l'ADT visent à privilégier :

- * la proximité avec les acteurs locaux du tourisme garants de la qualité de l'accueil, proximité qui rime avec écoute, accompagnement de projet, offre de savoir-faire et animation de réseaux
- * la réactivité pour faire face efficacement aux questions du moment et chercher à apporter assistance dans le but de lever les obstacles au développement et de faciliter les initiatives
- * la lisibilité de l'intervention départementale en matière de tourisme et plus généralement en faveur de l'offre touristique des territoires et des entreprises qui l'animent
- * la transversalité dans l'action, la visite et les loisirs ne pouvant s'envisager sans investir le champ de la culture ou des pratiques sportives, sans avoir recours aux transports collectifs ou aux déplacements doux, etc.

2. L'équipe de l'ADT

L'ADT représente une équipe de 28 personnes (total 26,5 ETP), dirigée par un Directeur sous l'autorité du Président et des instances de décisions de l'association (bureau 5 réunions/an, conseil d'administration 2 à 3 réunions/an, AG 1/an). Différents services regroupent les collaborateurs, à savoir :

- * éditions généralistes et développement de filières thématiques (produits imprimés et dématérialisés)
- * hébergements, labellisation et fleurissement (guichet unique d'instruction des aides publiques, concours de fleurissement, association des Logis, etc.)
- * stratégie des territoires (avec 5 référents territoriaux responsables de secteurs et de thématiques départementales ou régionales transversales)
- * promotion sur le marché français et les marchés européens (salons, manifestations grand public et professionnelles)
- * communication, relations presse, TIC et Internet
- * accueil et logistique
- * personnel, administration et finances.

3. Eléments budgétaires

Le budget 2011 de l'ADT s'élève en charges à 2.823.300 €. La contribution départementale s'établit à 2.640.000 € (93,5 %), en augmentation sensible par rapport aux exercices précédents (+ 240.000 €).

Cet effort exceptionnel est à mettre en perspective avec l'exigence d'une recherche d'économies pérennes des budgets à venir de l'ADT, notamment au niveau des coûts de fonctionnement.

La Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme s'est prononcée favorablement lors de sa réunion du 28 avril 2011.

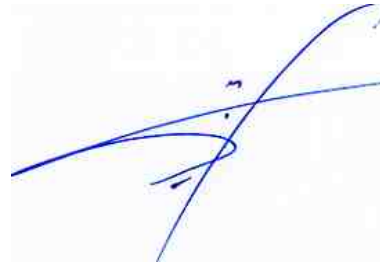
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- *approuve le contrat d'objectifs pour 2011 à intervenir entre le Conseil Général et l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin*
- *autorise le Président à signer le contrat d'objectifs joint à la présente délibération.*

Strasbourg, le 24/05/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the printed name of the signatory.

Guy-Dominique KENNEL